

*** COMPTE RENDU DE SEANCE ***

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2005

L'an deux mil cinq, le jeudi dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 3 novembre 2005, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Danièle HAERI, Philippe NICOLINO, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Annette THOMASSON, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Bruno POLGA, Marguerite JEGER, Willy PLAZZI, Jacqueline MONSIMIER, Francis GADEAU, Michel FREY, Yves VERRIER, Habib DARWICHE, Isabelle CHANVILLARD, Hafid MOUSSAOUI, Michel FISCHER, Paule GUILLEN, Michel COLLET, Marie-Claire LIBERGE, Pascal MARION, Ghislaine GOMES, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI, Christine MORALES.

ABSENTS : Pascal MERLE, Isabelle JACQUOT-RAVERAT.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Maryse GILARDINI (pouvoir à Henri PACALON), Gilbert CHAMPENOIS (pouvoir à Corinne DUBOS), Mireille ROUVIERE (pouvoir à Yves VERRIER), Gilbert VEYRON (pouvoir à Marie-José BASSON), Denis GUYON (pouvoir à Nasser KAIROUANI), Françoise BOTTURA (pouvoir à Françoise CHAVAGNE), Patrice MANGEREST (pouvoir à Danièle HAERI), Nicole JAILLET (pouvoir à Michel FREY), Evelyne FONTAINE (pouvoir à Jacqueline MONSIMIER), Isabelle MARTIN-PARIS (pouvoir à Bruno POLGA), Alain BREUIL (pouvoir à Marie-Claire LIBERGE).

Secrétaire de séance : Madame Christine MORALES.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures dix.

COMMUNICATION DE MADAME LE MAIRE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire évoque les récents évènements (violences urbaines) survenus dans de nombreuses villes, y compris Saint-Priest, puis donne la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer (interventions de Messieurs Plazzi, Favre et Fousse).

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal
de la séance du 29 septembre 2005.

Délibération n° 05.133 : RESSOURCES HUMAINES : Approbation de l'état des effectifs du personnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau de l'état des effectifs du personnel tel qu'en vigueur au 19 octobre 2005.

Délibération n° 05.134 : INTERCOMMUNALITE : Syndicat intercommunal de Rajat - Demande d'adhésion de la Commune de Saint-Laurent-de-Mure Avis du Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Saint-Laurent-de-Mure au syndicat intercommunal de Rajat.

Délibération n° 05.135 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budget annexe "Diffusion culturelle" - Décision modificative n° 4

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 8), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 4 du budget pour 2005.

Délibération n° 05.136 : AFFAIRES FINANCIERES : Subventions 2005 - Modification de l'annexe du budget

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions 2005 votées le 27 janvier 2005 (subvention complémentaire de fonctionnement à "Saint-Priest Centre-Ville" : + 12.500 € imputés à l'article 6574) ; SUPPRIME la ligne affectée à la "cellule de gestion manager de centre-ville".

Délibération n° 05.137 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Lutte contre l'ambrosie - Approbation de la convention départementale "Jachère fleurie" 2005

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie, APPROUVE la participation financière de la Commune, à hauteur de 700 €, pour la mise en œuvre de jachères fleuries sur des terrains sis en centre-ville ; AUTORISE Madame le Maire à signer pour ce faire la convention départementale "Jachère fleurie" 2005 telle que présentée ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 65735.

Délibération n° 05.138 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Concours 2005 des maisons et balcons fleuris

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE à 1.420,00 € la somme globale destinée à récompenser les divers lauréats du concours 2005 des maisons et balcons fleuris ; DECIDE que les prix seront attribués suivant le palmarès établi par le jury du concours ; DIT que la dépense afférente est inscrite à l'article 6714.

Délibération n° 05.139 : URBANISME ET HABITAT : Contrat pluriannuel 2005/2008 avec le Conseil général du Rhône - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le contrat pluriannuel 2005/2008 établi entre le Conseil général du Rhône et la Ville de Saint-Priest sur la base du tableau présenté ; SOLLICITE le Conseil général du Rhône pour le versement des subventions, en fonction des dates de réalisation des projets ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat ; DIT que les recettes issues de l'exécution de ce contrat seront imputées à l'article 1323.

Délibération n° 05.140 : URBANISME ET HABITAT : Réalisation d'une liaison piétonne - Acquisition de la parcelle CT 88 sise 35 route d'Heyrieux

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de la parcelle CT 88, d'une surface de 259 m², appartenant à Monsieur et Madame Gabriele, pour un prix de 15.000 € compatible avec l'évaluation du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout autre document y relatif ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, valeur vénale de 15.000 €, et frais de notaire, estimés à 500 €, seront imputées à l'article 2111.

Délibération n° 05.141 : URBANISME ET HABITAT : Emplacement réservé n° 15 au PLU - Acquisition d'un terrain de 16.350 m² à détacher de la parcelle BX 90

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un terrain de 16.350 m² à détacher de la parcelle BX 90, appartenant à la Communauté urbaine de Lyon, au prix de 12.426 € conforme à l'avis du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente puis l'acte authentique de vente et tout autre document y relatif ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 12.426 €, et aux frais de notaire, estimés à 400 €, seront imputées à l'article 2111.

Délibération n° 05.142 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un appartement sis 29 impasse Mozart

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 6), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 sis 29 impasse Mozart et appartenant à Madame Daadi, au prix de 68.000 euros (valeur vénale du bien, libre de toute occupation ou location, conforme à l'avis du service des Domaines) ; AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis de vente puis l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 68.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 2.050 €, seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 05.143 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voies Lotissement "Hameau de l'Herbepin" à Manissieux

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME :

- "rue Paul Verlaine" la voie prolongeant celle existante et ayant pour aboutissant la rue Lamartine,
- "impasse Paul Verlaine" la voie ayant pour tenant le prolongement de la rue Paul Verlaine et aboutissant en impasse,
- "rue Nathalie Sarraute" (1900-1999 - écrivain français) la voie ayant pour tenant la rue Paul Verlaine et aboutissant rue Lamartine.

Délibération n° 05.144 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voies Lotissement "Résidence Jules Verne" à Manissieux

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME :

- "rue Elsa Triolet" (1896-1970 - *écrivain français*) la voie ayant pour tenant la route de Manissieux et pour aboutissant la route de Toussieu,
- "rue Jules Renard" (1864-1910 - *écrivain français*) la voie ayant pour tenant cette rue Elsa Triolet et aboutissant en impasse,
- "rue Anna de Noailles" (1876-1933 - *écrivain français*) et "rue Jacques Prévert" (1900-1977 - *écrivain français*) les deux voies ayant aussi pour tenant cette rue Elsa Triolet et aboutissant rue Jules Verne.

Délibération n° 05.145 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réaménagement des locaux de la Police municipale et du Centre Superviseur Urbain - Lancement de la procédure de passation des marchés de travaux Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du projet de réaménagement des locaux de la Police municipale et du Centre Superviseur Urbain, ainsi que le montant prévisionnel global des marchés de travaux à hauteur de 480.000 € HT ; AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour cette consultation de travaux ; AUTORISE Madame le Maire à déposer le permis de construire et le permis de démolir afférents à cette opération ; AUTORISE Madame le Maire, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces afférentes ; DIT que les dépenses de travaux correspondantes seront imputées à l'article 2313 (programme 3068).

Communication n° 05.146 : ACTION SOCIALE : Présentation de l'analyse des besoins sociaux de la Ville

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation par Madame Chavagne de l'analyse des besoins sociaux de la ville.

= *Départ de Madame Jeger à 20 heures 30* =

Délibération n° 05.147 : AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de co-réalisation avec l'ASPTT Lyon Section athlétisme

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'une convention de co-réalisation entre la Ville et l'ASPTT Lyon Section athlétisme pour l'organisation de la manifestation sportive "Le cross des Myriades" le 27 novembre 2005, convention prévoyant l'octroi d'une subvention de 7.630 € ; DIT que cette subvention sera inscrite à l'article 6745 du budget.

Délibération n° 05.148 : AFFAIRES CULTURELLES : Organisation du salon du Livre "Petite édition - Jeune illustration" à la médiathèque - Demande de subvention auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la D.R.A.C. Rhône-Alpes une subvention au taux maximum pour l'organisation de la 7^{ème} édition du salon du Livre "Petite édition - Jeune illustration" à la médiathèque ; DIT que la recette sera imputée à l'article 74718 du budget principal.

Délibération n° 05.149 : AFFAIRES CULTURELLES : Ecole municipale de musique - Acquisition d'instruments de musique pour l'année 2006 - Demande de subvention auprès du Conseil général du Rhône

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le programme d'acquisition d'instruments de musique pour l'école municipale de musique pour l'année 2006 (montant estimé : 16.870 €) ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil général du Rhône une subvention au taux maximum pour ces acquisitions ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2188 et la subvention du Conseil général à l'article 1313.

Délibération n° 05.150 : AFFAIRES CULTURELLES : Modification de la délibération n° 05.130 du 29/9/05 suite à observation préfectorale

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de retirer, à la demande du Préfet, la mention suivante de la délibération n° 05.130 du 29 septembre 2005 : « *d'approuver sur le budget annexe 14 une autorisation budgétaire au titre de l'exercice 2006 d'un montant global, pour les manifestations prévues en 2006, de 175.000 euros (articles 6042, 6257 et 6288)* ».

Délibération n° 05.151 : SOLIDARITE ET DROITS DE L'HOMME : Ouragans en Amérique et séisme au Cachemire - Octroi d'une aide financière exceptionnelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE une aide financière exceptionnelle de 15.000 € pour les enfants en détresse du Cachemire, d'Amérique centrale et de La Nouvelle Orléans ; DECIDE que cette aide sera versée au Comité français pour l'UNICEF, 3 rue Duguay Trouin 75006 Paris (compte CCP 0000150U020 clé 36 - établissement 30041 - guichet 00001) ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6745.

La séance est levée à vingt heures cinquante-cinq.

Le Maire,